

Les étudiants des classes moyennes sont-ils condamnés au système D pour étudier ?

Inès Charles-Lavauzelle

Olivier Vial

Sommaire

Les classes moyennes en France, essai de définition	p. 4
Le malaise des classes moyennes	p. 7
Les classes moyennes, une défiance vis-à-vis de l'enseignement supérieur qui progresse	p. 9
Les classes moyennes, les grandes oubliées du système	p. 11
Sortir du 100 % social pour aider 60 % des étudiants	p. 15
6 propositions pour les classes moyennes	p. 18
Bibliographie	p. 24
Présentation du CERU	p. 26

En juillet 2006, dans son rapport consacré aux aides aux étudiants, Laurent Wauquiez présentait les classes moyennes comme celles qui « *trop riches pour être pauvres, mais trop pauvres pour être riches* », sont privées de toute forme d'aide.

A la rentrée 2008, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mettait à son tour l'accent sur l'importance d'aider les classes moyennes en présentant sa réforme du système des bourses sur critères sociaux.

La défense des classes moyennes semble être devenue un passage obligé pour les politiques. Mais derrière l'apparent consensus de la formule, tous n'ont pas la même vision des classes moyennes.

En effet, la notion de classes moyennes reste relativement floue. Elle demeure, par exemple, un objet statistiquement non identifié par les études de la direction des études et de la prospective du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les classes moyennes en France, essai de définition

Définir les classes moyennes est une tâche relativement difficile car l'appartenance à cette catégorie sociale ne se détermine pas seulement en fonction du revenu. En effet, pour le sociologue Louis Chauvel, auteur de Les classes moyennes à la dérive [CHAUVEL, 2006] trois critères sont à prendre en compte :

- **Le revenu.**

Selon le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), appartiennent aux classes moyennes les personnes qui gagnent entre 75 % et 150 % du revenu médian, lequel s'établit en 2009 à 1 467 euros après impôts. En 2009, **52 %** de la population française fait donc partie de cette tranche, qui dispose d'un revenu compris entre 1 100 euros et 2 200 euros par mois.

- **La position hiérarchique au sein du monde du travail.**

Les classes moyennes peuvent également se définir en fonction du degré d'autonomie et du niveau de responsabilité dont elles disposent au travail. La catégorie des « professions intermédiaires » est à ce titre la plus emblématique puisqu'elle rassemble des personnes exerçant un niveau « moyen » de responsabilité au sein de leur entreprise.

- **Le sentiment d'appartenance à ce groupe**

Selon un sondage TNS-Sofres réalisé en décembre 2005, 75 % des français ont le sentiment d'appartenir aux classes moyennes.

Ces trois critères permettent d'appréhender plus finement la notion théorique de classes moyennes, mais ils entretiennent la confusion. En effet, selon que l'on s'intéresse au sentiment

d'appartenance ou à la notion de revenu, les classes moyennes rassemblent de 52 % à 75 % des Français. La marge est importante. Aussi, dans la suite de cette étude, nous retiendrons le chiffre avancé par le CREDOC car il a le mérite de reposer sur des données objectives : **52 % des Français appartiennent aux classes moyennes.**

Le malaise des classes moyennes

Depuis la sortie du livre de Louis Chauvel, Les classes moyennes à la dérive, la presse s'est très largement faite l'écho du « malaise » des classes moyennes. Leur déclin traduirait une hausse des inégalités et serait à la fois le fruit d'une mondialisation qui profite aux catégories les plus aisées et d'une montée de l'Etat providence qui, en protégeant les plus fragiles, entraîne la « smicardisation » d'une part de plus en plus importante de la société. En effet, sur les vingt dernières années, le SMIC a progressé plus rapidement que le salaire médian. Pourtant, selon les études du CREDOC, **les classes moyennes sont aujourd'hui plus nombreuses qu'au début des années 1980 et leur pouvoir d'achat n'a pas cessé de progresser depuis quarante ans.**

Si ce genre de statistiques contredit les thèses déclinistes, il n'en reste pas moins vrai que les Français issus des classes moyennes ressentent avec plus d'acuité les difficultés financières.

« La pression financière ressentie par les classes moyennes repose surtout sur l'augmentation, en longue période, du poids des dépenses contraintes. Les classes moyennes doivent faire face à des dépenses incompressibles qui augmentent plus vite que leur revenu, telles que le logement, l'électricité, l'eau, le gaz et les combustibles qui représentent ensemble 38 % de leurs dépenses, contre seulement 21 % en 1979. [...] Les prix des loyers ont progressé de + 3,4 % par an pendant les

vingt dernières années, à un rythme nettement supérieur à celui de l'inflation (+ 2,3 % par an). »

Si les classes moyennes en France ne souffrent pas d'une perte en valeur absolue de leur pouvoir d'achat, leur inquiétude n'en est pas moins profonde. En effet, les travaux de Louis Chauvel soulignent l'importance de facteurs « psychologiques ». Les classes moyennes, dont l'histoire était jusqu'à présent intimement liée en France à celle du progrès social, auraient perdu toute espoir de progression sociale. Le phénomène du déclassement fait craindre à de nombreuses personnes que leurs enfants vivront moins bien qu'eux-mêmes. Ce sentiment est renforcé par la sensation d'être de moins en moins maître de sa vie. Le fait d'avoir, malgré un pouvoir d'achat absolu en augmentation, de moins en moins de marge de manœuvre pour gérer leur budget en raison de l'augmentation des dépenses contraintes en est un exemple. Tout cela participe au malaise des classes moyennes.

Les classes moyennes, une défiance vis-à-vis de l'enseignement supérieur qui progresse.

Pendant très longtemps, faire des études a été un moyen de se hisser au dessus du niveau social de ses parents. Les classes moyennes symbolisaient cette progression par l'école.

Mais aujourd'hui la situation a profondément changé. En effet, « *alors que les générations nouvelles ont reçu une dotation scolaire supérieure à celle de leur parent, une progression économique et sociale ne serait-ce que modeste ne leur a pas été permise. Ces espoirs d'ascension par l'école ayant été déçus, le rôle même des diplômés est lui-même interrogé* ». [CHAUVEL, p 57]

Si l'on s'intéresse par exemple au taux d'accession en première année de licence, des enfants des « professions intermédiaires », dont nous avons dit précédemment en quoi elles étaient emblématiques des classes moyennes, **on note une baisse de trois points en dix ans**. Cette baisse tend à s'accélérer depuis 2007.

<i>Pourcentage d'étudiants des professions intermédiaires inscrits en licence.</i>	<i>1999</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
	17,8 %	17,2 %	16,8 %	15,6 %	15,2 %	14,8 %

Chiffres de la Direction des études et de la prospective du ministère de l'Education nationale.

Les enfants des classes moyennes se détournent des filières universitaires les plus classiques et privilégient les filières courtes comme les IUT. C'est ce que révèle l'enquête de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), selon laquelle les enfants des classes moyennes représentent 33 % des inscrits dans le supérieur, mais 36 % des inscrits en IUT contre seulement 31 % des inscrits en droit ou 29 % en santé. [Houzel Guillaume, 2007]

Les étudiants des classes moyennes, les oubliés du système

En France, 25 % seulement des étudiants bénéficient à un titre ou à un autre d'une aide pour financer leurs études, alors qu'ils sont 95 % en Finlande, 80 % en Australie ou encore 76 % aux Etats-Unis [OCDE, 2009]. Ce mauvais chiffre est le résultat d'une politique menée par les gouvernements successifs en direction d'une seule et même population : les étudiants boursiers.

En effet, depuis le lancement du plan social étudiant de Jack Lang et Claude Allègre à la fin des années 1990, la philosophie qui a guidé l'ensemble des politiques en faveur des étudiants a été de développer un système exclusivement social :

- Création des allocations d'études (sur critères sociaux),
- Création des bourses de mobilité (sur critères sociaux),
- Création des bourses de mérite (sur critères sociaux),
- Réforme et revalorisation du système de bourse sur critères sociaux (BCS)
- Lancement du plan Anciaux en faveur du logement social étudiant...

En 2008, même la création d'emplois étudiants au sein des universités a été réservée en priorité à des étudiants boursiers.

Cette politique a permis d'améliorer la situation des étudiants les plus pauvres. Ainsi, l'OVE signale qu'il n'y a pas de paupérisation étudiante et que les étudiants en situation de grande pauvreté sont moins nombreux en 2006 qu'en 2003. [OVE, 2007, p.30]. Mais cette politique a maintenu les classes moyennes à l'écart de toute forme d'aide en faisant le choix idéologique et exclusif du « tout social ».

La prise en compte difficile des classes moyennes dans les politiques publiques depuis 2007

Depuis deux ans, Valérie Pécresse a affiché à de multiples reprises sa volonté de mieux accompagner les classes moyennes. Deux grands types de mesures ont ainsi été annoncés :

1. L'élargissement du système des bourses sur critères sociaux

Pour cela, elle a élargi l'assiette de revenus sur laquelle se calcule le montant des Bourses sur Critères Sociaux (BCS) afin de permettre à tous les étudiants dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu de bénéficier d'au moins un échelon 0 de bourses (ce qui correspond au remboursement des frais d'inscriptions).

Si cet élargissement de la population bénéficiant du système de BCS est une bonne nouvelle, peut-on réellement parler d'une aide en direction des classes moyennes ? ***En effet, un enfant venant d'une famille où chaque parent gagne 1350 euros brut de salaire par mois ne bénéficiera pas d'une bourse. Cette famille fait pourtant bien partie des classes moyennes et même de la frange inférieure de celle-ci.***

2. Le développement de prêts bancaires garantis par l'Etat, victime de la logique 100 % sociale

A la rentrée 2008, Valérie Pécresse a lancé, en partenariat avec deux groupes bancaires, un système de prêt pour les étudiants. Si l'idée de départ s'avérait très intéressante, inspirée de la pratique d'une grande partie des pays de l'OCDE, la mise en place de ce dispositif fut contrariée.

En effet, ce système de prêt, dont la logique dérogeait à la politique du tout social puisqu'il s'adressait à tous les étudiants, a été victime d'un retour en force de cette même politique. Quelques jours après l'annonce de la mise en place de ces prêts, une seconde annonce est faite par la ministre :

« Dès janvier 2008, les 100 000 étudiants très modestes, dont les familles gagnent moins de 7 000 euros par an, toucheront une bourse de 3 921 euros par an contre 3 661 auparavant. Ce coup de pouce anticipé, qui crée un sixième échelon de bourse, va nécessiter le redéploiement au sein du budget de l'enseignement supérieur de 11 millions d'euros. »

Le redéploiement budgétaire nécessaire pour financer ce 6^{ème} échelon de bourse s'est fait, une nouvelle fois, au détriment du développement des prêts étudiants. L'enveloppe initiale pour les prêts était de 10 millions d'euros, ce qui était déjà relativement faible. Mais sur les 10 millions prévus, environ 8 millions d'euros ont finalement servi à financer le système de bourses.

Sortir du 100 % social pour aider 60 % des étudiants

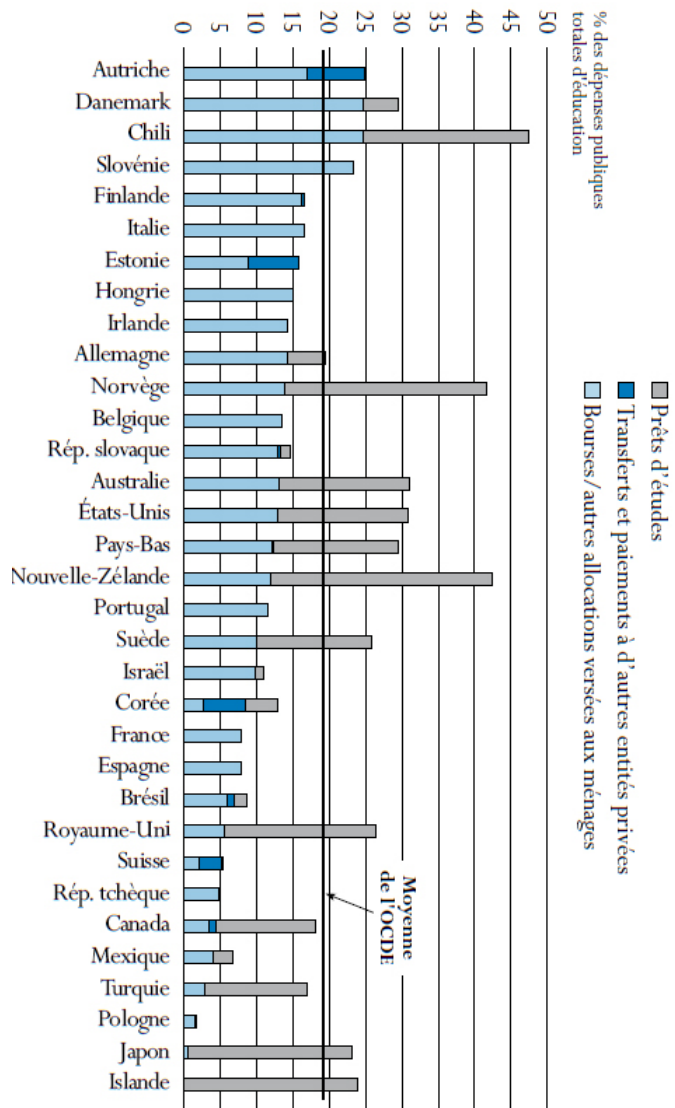
Les étudiants des classes moyennes sont-ils condamnés au « système D » pour étudier ? A la différence d'autres pays de l'OCDE comme les pays scandinaves, le Royaume-Uni ou même les Etats-Unis, la France a fait le choix politique d'un système d'aide aux étudiants exclusivement social.

La conséquence, comme nous l'avons vu précédemment, est que les étudiants dont les familles gagnent plus de 2600 euros brut par mois ne disposent ni d'aides financières, ni d'accès au parc de logement étudiant, ni même de possibilité de travailler dans le cadre des emplois étudiants créés au sein des campus.

Si nous voulons aider ces étudiants, il convient de changer de logique et de proposer un système d'aide étudiante qui repose sur d'autres principes que le 100 % social, à l'instar de nombreux autres pays.

Le tableau ci-après issu de l'édition 2009 de Regard sur l'éducation (OCDE) montre, en effet, que les pays qui aident le plus les étudiants sont des pays qui ont adopté un système mixte entre les bourses sociales et le système de prêt remboursable.

Graphique B5.2. Subventions publiques pour l'éducation dans l'enseignement tertiaire (2006)
Subventions publiques aux ménages et autres entités privées pour l'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type de subvention



Rompre avec la logique actuelle.

Si nous voulons aider les étudiants issus des classes moyennes, cela signifie que nous devons viser un objectif de près de 60 % des étudiants aidés (*25 % d'étudiants actuellement aidés et au moins 33 % d'étudiants issus des classes moyennes exclus aujourd'hui du système.*)

Cet objectif ne pourra pas être atteint par un simple élargissement des systèmes d'aides existants. En effet, c'est un véritable changement d'échelle qu'il faut accomplir.

En matière de ressources, cela signifie par exemple que l'on doit être en mesure d'aider près 1 290 000 étudiants soit près d'un million d'étudiants supplémentaires.

En matière de logement étudiant, il faudra être en capacité d'aider autant d'étudiants à se loger, alors qu'aujourd'hui le parc CROUS ne compte que 159 000 logements et que si l'on se contente de poursuivre la politique de logement mise en œuvre par les CROUS il faudra au rythme actuel plus de 180 ans pour atteindre cet objectif.

Ce changement d'échelle des politiques en faveur des étudiants ne sera possible et financièrement soutenable que si l'on adopte une stratégie visant à compléter notre système d'aides sociales par un système reposant sur le développement de prêts étudiants et une réelle diversification de l'offre et des acteurs du logement étudiant.

6 propositions pour les classes moyennes

1) Création d'un prêt étudiant

De nombreux pays de l'OCDE, contrairement à la France, disposent d'un système de prêts étudiants performant et garanti, permettant aux étudiants de financer leurs études dans de bonnes conditions. L'UNI avait milité durant la campagne présidentielle de 2007 pour le développement de tels prêts.

Cette proposition était même devenue une promesse de campagne de Nicolas Sarkozy. Le 14 janvier 2007, il avait alors déclaré « *Vous aurez le droit d'emprunter à taux zéro avec la garantie de l'Etat pour financer votre projet personnel et vous commencerez à rembourser cet emprunt à partir du moment où vous aurez obtenu votre premier emploi* ».

Il est ainsi important de créer un tel système de prêt adapté aux étudiants pour aider les classes moyennes. Les modalités de remboursement de ce prêt devront être progressives et fonction du revenu de l'emprunteur comme cela a été développé en Nouvelle-Zélande.

Le système de prêts d'études permet de bénéficier d'un effet de levier important. En effet « le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. » [OCDE, 2009]

2) La création d'un ticket restauration étudiante.

Les étudiants, du fait par exemple de leurs stages, ne sont pas toute l'année à proximité d'un restaurant universitaire. Ils doivent ainsi se nourrir en trouvant d'autres solutions : restauration traditionnelle, restauration rapide, achats dans les commerces de proximité et les grandes surfaces.

Le budget alimentation de chaque étudiant représente en moyenne 36% de ses dépenses mensuelles. C'est le premier poste devant le logement [OVE, 2007, la vie étudiante repères 2007]. Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des étudiants et de diversifier l'offre de restauration, il est important d'apporter de nouvelles solutions en la matière.

Les tickets repas existent dans les entreprises et les administrations depuis plus de 40 ans. L'UNI propose, sur la base de ce modèle, la création du « ticket restauration étudiante ».

D'une valeur d'achat de 2.90 € égale au prix du ticket RU et d'une valeur commerciale de 5.80 €, équivalente au double, il permettrait aux étudiants de choisir entre le Restaurant Universitaire, la restauration privée ou encore l'achat dans le commerce.

Le différentiel de prix serait pris en charge par l'Etat comme c'est le cas actuellement pour les tickets RU.

Révolutionner la politique du logement étudiant

3) Développer une offre nouvelle de logement étudiant

Chaque année, près de 1 400 000 étudiants doivent se loger hors du domicile de leurs parents. L'offre proposée par les CROUS (159 000 logements) ne permet de couvrir qu'un peu plus de 11 % de cette demande.

Pour améliorer réellement la situation des étudiants, les politiques publiques doivent désormais sortir de leur logique 100% CROUS. Ces politiques ont montré leur incapacité à proposer des solutions à la hauteur des besoins, malgré des moyens en hausse ces dernières années.

La création et la gestion des logements étudiants doivent être confiées à d'autres acteurs que les CROUS. Les collectivités territoriales doivent jouer un rôle plus important en la matière.

Les universités doivent, elles aussi, devenir un acteur du logement étudiant

Après avoir délaissé durant des décennies le dossier du logement étudiant, laissant les CROUS gérer seuls un dossier primordial, les universités doivent désormais prendre au plus vite leurs responsabilités. Pourquoi les campus français devraient-ils rester les seuls où les universités ne s'occupent pas du logement de leurs étudiants ?

Les constructions en cours de nouveaux logements modulaires (que ce soit en conteneurs au Havre ou en préfabriqués en bois à Compiègne) sont des signes positifs qui démontrent que les mentalités ont évolué, mais ces projets sont malheureusement loin d'être suffisants. Les autres universités doivent suivre ces exemples.

4) Encourager la colocation.

7 % seulement des étudiants vivent en colocation. Celle-ci se développe très lentement en France (2 % entre 2003 et 2006). [L'OVE, 2007]

Il demeure de nombreux obstacles à la colocation qu'il convient de lever.

Un obstacle juridique

Les propriétaires sont souvent réticents à louer à des colocataires. Les baux existants actuellement étant mal adaptés à cette nouvelle forme de cohabitation. Nous demandons la création d'un bail spécifique colocation, de façon à garantir le propriétaire tout en simplifiant le régime de caution solidaire qui existe entre les colocataires.

Un obstacle financier

Les aides aux logements accordées dans le cadre d'une colocation sont plus faibles que dans le cas d'un concubinage.

Par exemple, aujourd'hui, en prenant comme base deux étudiants vivant à Paris et payant un loyer de 650 € par mois, il y a une différence de près de 90 € sur l'année si les deux personnes sont en concubinage ou en colocation.

En effet, les deux étudiants en couple auront une aide au logement de 231,04 € par mois tandis que les deux étudiants en colocations auront eux une aide de 111.81 € chacun.

Il serait normal, afin de faciliter la colocation, qu'il y ait une égalité de traitement selon les types.

5) Rassurer les bailleurs pour faciliter l'accès au parc privé

Afin de faciliter l'accès des étudiants au parc privé, il convient de mettre en place un système rassurant pour les propriétaires. Nous demandons l'extension de la garantie des risques locatifs à tous les étudiants.

La garantie des risques locatifs (GRL) est une caution publique qui favorise l'accès et le maintien dans leur logement locatif des ménages (locataires titulaires de CDD, travailleurs à temps partiels...) faisant l'objet d'une « discrimination » en raison de leurs revenus, en évitant que des garanties supplémentaires comme des cautions leur soient réclamées. La GRL indemnise les propriétaires bailleurs en cas d'impayés du locataire dès le deuxième mois d'impayé.

Pour l'instant, ce dispositif est ouvert à tous les locataires dont le taux d'effort (loyer/revenu) est inférieur à 50 %, ce qui exclut bon nombre d'étudiants, y compris ceux des classes moyennes.

Nous demandons à ce que le dispositif s'étende à l'ensemble des étudiants.

6) Développer et ouvrir l'emploi au sein des campus à tous les étudiants

La loi sur libertés et responsabilités des universités a généralisé la possibilité pour les universités d'embaucher des étudiants pour faire du tutorat, du soutien informatique, de l'accueil, des animations (Décret 2007-1915 du 26 décembre 2007).

Mais il a restreint le recrutement aux étudiants boursiers. « le recrutement s'opère prioritairement sur des critères académiques et sociaux » Art – L 811-2 du code de l'éducation.

Il n'y a aucune raison pour que les étudiants issus des classes moyennes qui souhaitent travailler pour financer leurs études se voient interdire ces types de postes.

Nous demandons le développement du recrutement des étudiants au sein des universités sur la base de leurs compétences.

Bibliographie

Chauvel Louis, [2006], les classes moyennes à la dérive, collection la république des idées, édition du Seuil.

Houzel Guillaume, [2007], Le mille-feuille de l'enseignement supérieur. Remarques préliminaires sur la démographie étudiante, in la revue Esprit, n°340, décembre 2007.

Les classes moyennes sous pression, note du CREDOC, n°219, mars 2009

DEPP [2009], Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, septembre 2009

DEPP [2008], Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, septembre 2008

DEPP [2007], Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, septembre 2007

DEP [2003], Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, septembre 2003

DPD [2002], Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, septembre 2002

DPD [1999], Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, septembre 1999

Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), [2007], 20 questions sur la vie étudiante, collection Panorama des savoirs, la documentation française, décembre 2007.

OCDE, [2009], regard sur l'éducation, édition OCDE.

Présentation du CERU

Créé en novembre 2008, le centre d'études et de recherches de l'UNI est animé par une équipe d'une cinquantaine de personnes. La richesse et la diversité des profils et des compétences de ses membres (élus étudiants et lycéens, responsables associatifs, spécialistes de la formation et de l'insertion professionnelle, professeurs d'université, élus locaux, parlementaires, entrepreneurs, avocats, médecins, collaborateurs d'élus ...) permettront d'éclairer d'un jour nouveau les problématiques de l'éducation, de la jeunesse et de l'engagement politique et syndical.

Les travaux du CERU sont placés sous l'autorité d'un conseil scientifique composé de :

- **Morgane Daury-Fauveau**, Maitre de conférence à l'université de Picardie
- **Bernard Debré**, Professeur de médecine, parlementaire, ancien ministre
- **Fabrice Marchiol**, Maire et conseiller régional, administrateur de l'OVE
- **Damien Meslot**, Parlementaire, membre de la commission de la défense
- **Charles Prats**, Magistrat
- **Philippe Stoffel-Munck**, Professeur de droit privé à l'université Paris 1
- **Cédric Vial**, Maire d'une commune de Savoie, Cadre associatif, ancien conseiller technique au cabinet de Gilles de Robien et de Xavier Darcos
- **Henry Zattara**, Professeur d'odontologie, membre de l'ordre des médecins

En choisissant de fonder sa politique en faveur des étudiants sur des critères exclusivement sociaux, la France a aussi choisi de n'aider que 25 % de ses étudiants alors que d'autres pays comme les USA, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont mis en place des systèmes d'aides permettant d'accompagner financièrement de 60 à 90 % de leurs étudiants.

Si l'on veut réellement aider les étudiants des classes moyennes, il faut se fixer un objectif d'au moins 60 % d'étudiants aidés ce qui implique de rompre avec la politique du tout social menée jusqu'à présent en France.

CERU,
34 rue Emile Landrin
92100 Boulogne
01 78 16 40 30

- 27 -